

Déclaration préalable

Monsieur le directeur,

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la république est une très mauvaise nouvelle pour les salariés, retraités, jeunes et privés d'emplois. Elle annonce en effet la continuation en pire d'un quinquennat marqué notamment par d'incessants cadeaux au patronat (CICE pour ne prendre que cet exemple), des régressions majeures en matière de droit du travail (Loi Macron et El-Khomri), des attaques contre la protection sociale (allongement à 43 annuités de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein), une répression sans merci contre les militants du mouvement social et bien sûr une réduction considérable des moyens accordés au service public que ce soit dans les collectivités, les hôpitaux ou bien sûr dans la fonction publique d'État et les établissements publics dont le Cerema. Concernant la fonction publique, le candidat Macron prévoit d'ailleurs notamment :

- une réduction du « *nombre d'agents publics de 120 000 emplois sur la durée du quinquennat* », dont 50 000 pour la fonction publique d'état et 70 000 pour la fonction publique territoriale. Ce sont autant de possibilités de recrutement statutaires qui ne seront pas offertes dans un pays où le chômage et la précarité font des ravages quotidiens ;
- 60 milliards de réduction de la dépense publique sur 5 ans. Nous voyons chaque année se traduire ces coupes dans le budget du Cerema soumis à l'avis du conseil d'administration, avant d'en mesurer les conséquences dans le quotidien de nos missions et de nos conditions de travail ;
- « *des rémunérations plus individualisées* », ce qui est déjà la tendance à l'œuvre avec par exemple la mise en œuvre du RIFSEEP, que la CGT combat ;
- la fin d'une « *évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques* », ce qui suppose un risque de remise en cause du point d'indice ;
- le développement du « *recrutement sur contrat dans les fonctions non-régaliennes* » ;
- un statut des fonctionnaires « *modernisé et décloisonné, par un assouplissement du système rigide des corps* » ;
- le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique, alors que la CGT défend à l'inverse la suppression des jours de carence dans le privé.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les perspectives d'effectifs que vous avez rappelées et dont vous avez précisé la déclinaison dans votre message envoyé à tous les agents le 11 mai dernier. Cela fait quelque temps que nous savons que la direction travaille sur une hypothèse d'un Cerema à 2 600 ETP (équivalent temps plein) d'ici fin 2020, ce qui représente une diminution de 15 % des effectifs entre début 2016 et fin 2020. Vous accompagnez désormais ce scénario national d'une projection à fin 2020 des effectifs par direction qui montre concrètement l'ampleur du plan « social » dont fait l'objet notre établissement. La baisse est comprise entre 5 et 18 % selon les directions. Diverses activités sont menacées dans les différentes implantations : Station d'Essais et de Matériels Routiers (SEMR) à Blois, Contrôle Réglementaire de la Construction (CRC), missions de conception d'infrastructures dans toutes les directions territoriales sauf trois, etc.

Cette diminution des effectifs a des impacts importants sur tous les domaines de notre travail : demandes non satisfaites en dépit des attentes, abandons d'activité, perte d'ancrage territorial et mise en danger de certaines implantations, affaiblissement des compétences collectives, surcharges de travail, déliquescence de réseaux, freins à la mobilité et au déroulement des carrières. Pour ne prendre que l'exemple de l'immobilier, il est clair que maintenir les sites au-dessus d'une taille critique que vous aviez estimé à 50 personnes ne se fera qu'en fragilisant les implantations qui dépassent aujourd'hui ce seuil et qui pour certaines s'en rapprocheront rapidement...

Par ailleurs, la logique induite par la décision prise par le CODIR concernant la conception d'infrastructures et consistant à ne conserver des moyens sur ce sujet que dans trois directions

pilotées par un guichet unique risque de s'étendre à d'autres domaines. Cela nous ferait quitter définitivement la logique de directions territoriales, garantes de l'ancrage local, coordonnées par une direction technique jouant le rôle de tête de réseau. Ce fonctionnement serait remplacé par un ancrage local affiché et minimal avec des relais et correspondants locaux mais sans réalité sur le terrain et quelques équipes (relativement) robustes dans un petit nombre de directions qu'elles soient techniques ou territoriales. Finalement, la création du Cerema n'a-t-elle pas pour objectif principal d'optimiser du point de vue de l'administration la gestion nationale de la pénurie via un renforcement de la spécialisation des directions ?

Ce scénario d'évolution des effectifs, comme vous avez pris la précaution de l'indiquer, « *n'engage pas l'État* ». Or, on sait que la diminution des effectifs de notre établissement et de la fonction publique en général ne correspond en rien à une réduction des besoins en matière de service public, au contraire. Les politiques d'austérité que nous subissons depuis longtemps sont le plus souvent justifiées par un endettement public qu'il faudrait réduire. La CGT s'oppose résolument à cette vision. En effet, le niveau vertigineux atteint par l'endettement public ne résulte pas d'une augmentation de la dépense publique mais bien d'une diminution des recettes, en particulier de la multiplication depuis 30 ans des allègements d'impôts pour les ménages aisés et les entreprises¹ ! Hélas, le nouveau président prévoit de revenir dès 2017 à un déficit public inférieur à 3 % du PIB ce qui doit passer principalement à ses yeux par une réduction de la dépense publique, et ce qui ne l'empêche nullement d'envisager de nouvelles diminutions de recettes fiscales...

L'argument de la dette est qu'une supercherie qu'il est essentiel de déconstruire. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la suppression de plus de 50 000 postes de fonctionnaires (ce qu'Emmanuel Macron préconise pour la fonction publique d'État) permettrait d'économiser de l'ordre de 1,5 milliards par an. Ce chiffre uniquement comptable et qui ne tient pas compte des effets positifs induits de l'emploi public sur l'économie, apparaît dérisoire comparé au montant du déficit public annuel qui dépasse les 75 milliards... La fraude fiscale, qui est le fait d'une minorité, est estimée quant-à elle plus de 60 milliards d'euros par an ! L'objectif du démantèlement de la fonction publique n'est donc pas principalement de réduire l'endettement public. Il s'agit surtout de réduire l'importance d'une fonction publique souvent motrice en matière de progrès sociaux, dans laquelle les syndicats sont bien implantés (ce qui n'est pas sans lien) et disposant d'une capacité de mobilisation plus grande du fait de l'absence de chantage à l'emploi. Enfin l'objectif est bien sûr d'ouvrir ces secteurs au profit en mettant fin à la logique du service public.

Pour conclure, la CGT ne se résigne pas à ces perspectives antisociales. C'est dès maintenant qu'il faut nous mobiliser pour riposter et mettre en échec l'accentuation de politiques libérales qui sont les principales responsables de la dangereuse montée du Front National. Nos mobilisations pour un renouveau social et démocratique seront d'autant plus légitimes que le nouveau président n'a été élu qu'avec les voix de 43,6 % des inscrits au second tour et de 18,2 % des inscrits au premier. L'enjeu est crucial, pour le Cerema, les services publics et plus généralement la société dans laquelle nous voulons vivre.

¹ Cf. par exemple la page 8 de l'[audit de la dette publique de la France](#) réalisé par le Collectif pour un Audit Citoyen en mai 2014.